

Éducation.

Par INEDUC. Le 24 May 2018



Illustration : Kevin Dooley, « School Bus », 03.05.2008, Flickr (licence Creative Commons).

De janvier 2012 à octobre 2015, l'Unité Mixte de Recherche CNRS 6590 « Espaces et Sociétés » (ESO), le Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) accompagné de la Plateforme Universitaire des Données de Caen (PUDC), le Groupement d'Intérêt Scientifique Môle Armoricaïn de Recherche sur la SOciété de l'INformation et les Usages d'INternet (M@rsouin), le Centre de Recherche sur l'Éducation les Apprentissages et la Didactique (CREAD) et le Pôle Régional de Recherche et d'Étude pour la Formation et l'Action Sociale (PREFAS) – en tant que prestataire – ont été partenaires d'un programme, financé par l'Agence Nationale de la Recherche, sur les inégalités éducatives et la construction des parcours des 11-15 ans dans leurs espaces de vie (acronyme INEDUC)[1]. Une telle combinaison de partenaires, en grande partie inédite, posait l'enjeu d'une véritable collaboration scientifique, afin d'éviter la fragmentation des analyses selon les thématiques, les disciplines, les sites institutionnels, voire selon chacun des chercheurs concernés, ou alors l'imposition d'un *leadership* non négocié. L'état de l'art préalable à la soumission du projet a ainsi été complété par un glossaire dans lequel chacun pouvait retrouver son fil directeur à chaque moment de l'immersion dans le travail de terrain.

Le glossaire relatif à la recherche INEDUC a vu le jour après une année de travail collectif[2]. Les notions et les concepts qui suivent ont été définis : Adolescent, Contexte, Éducation, Empowerment, Environnement numérique, Inégalités, Institutions scolaires, Justice spatiale, Loisirs, Mobilité/Déplacement, Orientation, Parcours, Politiques scolaires / Politiques éducatives, Pratique, Projet (d’orientation), Ressources, Réussite (scolaire/éducative), Socialisation, Stratégies familiales d’éducation, Temps libre, Usage.

Une fois le programme « Inégalités éducatives et la construction des parcours des 11-15 ans dans leurs espaces de vie » terminé (en 2015), une partie de l’équipe[3] a décidé de réactualiser cinq définitions (Empowerment[4], Inégalités[5], Loisirs[6], Mobilité[7] et Usage[8]) et de réinterroger la pertinence de cet outil « glossaire » dans le dispositif méthodologique de la recherche.

Définition :

L’éducation est un processus social dont l’objet est d’assurer le développement psychique, culturel et cognitif d’un individu, ainsi que l’acquisition des manières collectives d’agir, de penser et de percevoir requises pour devenir membre d’une société, y agir et interagir de façon appropriée. Depuis les années 1980, les chercheurs en sciences humaines et sociales soulignent que ce processus prend place tout au long de la vie et qu’il ne peut être réduit à une inculcation sur un être passif : l’individu est actif dans le processus éducatif, y contribue ou l’entrave.

Le terme générique d’éducation renvoie à deux significations majeures : l’éducation scolaire et l’éducation familiale. L’éducation scolaire, celle qui se réalise à l’école, vise essentiellement les apprentissages disciplinaires, c’est-à-dire l’instruction, même si depuis quelques années, l’introduction des « éducations à... » (comme l’éducation à la santé ou l’éducation à l’environnement et au développement durable) ont un caractère transversal. L’éducation scolaire poursuit toutefois des objectifs plus larges. En témoignent les déclinaisons du terme éducation :

— L’éducation civique, défendue par Condorcet sous la Révolution, consacrée par la loi du 28 mars 1882, est régulièrement renouvelée et repensée à chaque réforme majeure.

— L’éducation spéciale, instituée en 1909, renvoie à l’éducation des élèves en grandes difficultés scolaires, inscrits dans des filières spécifiques. Elle repose sur l’idée centrale d’éducabilité. La loi du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, avec le développement de « l’éducation inclusive », vise à intégrer tous les élèves dans un processus commun de scolarité, y compris les élèves à « besoins éducatifs particuliers », nouvelle appellation jugée moins stigmatisante, comprenant les élèves handicapés mais aussi les élèves surdoués, malades, nouvellement arrivés en France, etc.

En France, on distingue la formation initiale de la formation continue qui concerne les adultes en reprise d’études, par exemple. L’Union Européenne évoque, pour sa part, la notion d’éducation et de formation tout au long de la vie, vecteur indispensable, selon elle, de la compétitivité de l’économie de la connaissance.

L’éducation familiale, assurée par la famille, est un processus intentionnel. Elle englobe l’ensemble des processus relationnels qui visent l’inculcation de valeurs, normes et rôles sociaux propres à une société, à un groupe social, à une famille. Il est difficile, de façon opératoire, de distinguer les effets de l’éducation, processus intentionnel, des effets de la socialisation familiale, qui agit de façon non intentionnelle et inconsciente, par le biais de l’imitation et des identifications des enfants aux parents.

Une autre façon d’appréhender les processus d’éducation est de distinguer éducation formelle, non formelle et informelle, en s’attachant au rôle des institutions dans les processus, ainsi qu’aux objectifs visés et aux méthodes employées. L’éducation formelle est l’éducation assurée par l’institution scolaire. L’éducation non formelle regroupe l’ensemble des activités à finalité éducative, non scolaires mais néanmoins organisées. Ces accueils extrascolaires développent une approche éducative qui dépasse les savoirs scolaires pour s’attacher davantage au développement physique, psychique et social de l’enfant. Enfin, l’éducation informelle est non structurée, assurée par des institutions sociales (famille, groupes de pairs, couple, médias, etc.), par « osmose entre l’environnement et l’apprenant », sans que ce dernier ait une réelle conscience de ses apprentissages (Bhola 1983).

Pour la recherche INEDUC, qui appréhende l’éducation de façon large, prendre en compte les processus d’éducation informelle est essentiel. Néanmoins, la distinction entre les différentes formes d’éducation est théorique et heuristique. Dans la recherche, il est souvent difficile de séparer les effets propres de l’un ou l’autre. La maîtrise du langage est un bon exemple d’un processus d’apprentissage éclaté, qui relève de façon variable des éducations scolaire, familiale et éventuellement non formelle, et des apprentissages informels.

Bibliographie

Bhola, Harbans. 1983. « L’éducation non formelle en perspective » *UNESCO Perspectives*, vol. 13, n°1 : p. 49-59.

Note

[1] Olivier David a piloté ce programme

[2] Ont participé à ce collectif Magali Hardouin, en tant queresponsable de la tâche du glossaire, Gérard Boudesseul, Patrice Caro, Isabelle Danic, Olivier David, Christophe Guibert, Lionel Guillemot, Régis Keerle, Mickaël Le Mentec, Agnès Grimault-Leprince, Pierre Merle, Céline Piquée, Pascal Plantard, Louisa Plouchart-Even, Rémi Rouault, Marc Rouzeau, Eugénie Terrier et Céline Vivent.

[3]Magali Hardouin en tant que coordinatrice, Gérard Boudesseul, Isabelle Danic, Olivier David, Barbara Fontar, Christophe Guibert, Lionel Guillemot, Régis Keerle, Mickaël LeMentec, Pascal Plantard, Louisa Plouchart-Even et Jean-François Thémines.

[4] La définition « Empowerment » a été retravaillée par Mickael Le Mentec.

[5] La définition « Inégalités » a été retravaillée par Gérard Boudesseul, Isabelle Danic,Régis Keerle et Louisa Plouchart.

[6] La définition « Loisirs » a été retravaillée par Barbara Fontar et Christophe Guibert.

[7] La définition « Mobilité » a été retravaillée par Christophe Guibert et Lionel Guillemot.

[8] La définition « Usage » a été retravaillée par Barbara Fontar et Pascal Plantard.

Article mis en ligne le Thursday 24 May 2018 à 16:15 –

Pour faire référence à cet article :

INEDUC, "Éducation.", *EspacesTemps.net*, Works, 24.05.2018
<https://test.espacestemps.net/en/articles/education/>

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited.
Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.